

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 11 MARS 2025

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	21

Date de convocation	05/03/2025
Date d'affichage	05/03/2025

DL25001	OBJET : Recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le onze mars, s'est réuni à dix-sept heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND-COUTELLE, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER, Mme Pascale VENTURINI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Mme Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS

Mme Claude DE GIRARDI à M. Richard TIBERINO

M. Jean-François DURAND-COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Didier LEBOIS, vice-président, expose,

VU la déclaration de vacance d'emploi en date du 17/10/2024 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-1° ;

VU l'avis favorable du Bureau Syndical du 4 mars 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La création, à compter du 13 mars 2025, d'un emploi d'ambassadeur du tri contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

ARTICLE 2 : Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, ou une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367 de l'échelle C2 de la catégorie C des adjoints techniques.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20250311-DL2025001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Publication : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO